

## LE SYSTÈME DE CONSIGNE EN PLEINE ÉVOLUTION

Les canettes et les bouteilles consignées qui sont rapportées dans les lieux de retour sont recyclées à 100 %. Avec la consigne, rien ne se perd, tout se transforme. La consigne est la façon plus écologique de recycler vos contenants.



**Saviez-vous que le système de consigne est en pleine évolution?** On passe de 2,4 à 5 milliards de contenants consignés.

### Première phase, 1<sup>er</sup> novembre 2023 :

Ajout de tous les contenants utilisés pour mettre en marché une **boisson « prête à boire » en aluminium** d'au moins 100 ml et d'au plus 2 litres aux contenants déjà consignés. Par exemple : canettes en aluminium de **jus de légumes, d'eau gazéifiée ou aromatisée, de thé vert glacé**, etc.

De plus, le **montant de la consigne est passé à 0,10 \$** pour tous les contenants visés, sauf pour les contenants en verre de 500 ml et plus qui eux ont une consigne de 0,25 \$.

### Deuxième phase, 1<sup>er</sup> mars 2025 :

La consigne visera tous les contenants utilisés pour mettre en marché une **boisson « prête à boire »** d'au moins 100 ml et d'au plus 2 litres **en aluminium, plastique, en verre et en carton multicouche**. Par exemple : **bouteilles de vin et de spiritueux, bouteilles d'eau, contenants en plastique de jus** actuellement non consignés.

Depuis le 1<sup>er</sup> novembre 2023, l'Association québécoise de récupération des contenants de boissons (AQRCB) est l'organisme de gestion désigné (OGD) pour le système de consigne connue sous le nom de Consignaction.

Pour toutes informations et questions sur le programme de consigne, contacter Consignaction :



[Site Web de Consignaction](#)

[Commandez vos boîtes de consigne - Consignaction](#)

Les entreprises et organismes peuvent demander une collecte (minimum de 3 sacs requis) via le formulaire en ligne de Consignaction [disponible ici](#).

Pour toute autre question, communiquer avec Consignaction au 1 877 CANETTE ou à [info@consignaction.ca](mailto:info@consignaction.ca).

